

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023**

Le vingt- sept novembre deux mille vingt- trois à vingt et une heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N° 20232711-70 : Revalorisation des tarifs des locations de salles communales

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2012-0524DEL025 portant sur la revalorisation de certains tarifs communaux 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission jeunesse, vie associative, animations locales et culture du 16 novembre 2023,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location des différentes salles et des cautionnements demandés aux locataires des locaux communaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (29 voix pour dont 5 pouvoirs),

DECIDE de fixer les tarifs des salles communales comme suit applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Du samedi 10 h au dimanche 16 h	CHAMPENOIS	ASSOCIATIONS CHAMPENOISES	EXTERIEURS
Salle SCHEURER maxi 120 personnes	792 euros	1 320 euros	1 870 euros
HALL CCS maxi 80 personnes	495 euros		1 100 euros
FOYER DES ANCIENS maxi 30 personnes	352 euros		
Grande salle CCS 232 personnes utilisation ordinaire ou 600 personnes avec dérogation		2 750 euros	

DECIDE de fixer le cautionnement suivant demandé aux personnes locataires de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Caution pour la location de 1 500 euros,
- Caution pour le ménage de 80 euros.

DIT que cette somme sera restituée aux intéressés après la manifestation, si aucun dégât n'est constaté, mais qu'elle pourra être conservée en cas contraire.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées aux articles pour les locations de salle, pour le cautionnement du budget en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 28 novembre 2023

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5